



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13/12/2021

Dossier complet le :

13/12/2021

N° d'enregistrement :

2021-5802

1. Intitulé du projet

Demande de déclaration de prélèvement d'eau par la mise en exploitation d'un forage pour l'irrigation des cultures du G.A.E.C. BOURNEUF au lieu-dit de LA CHARBONNIERE sur le territoire de la commune de TUFFE - VAL-DE-LA-CHERONNE (72).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom BOURNEUF

Prénom Sébastien

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

G.A.E.C. BOURNEUF

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Sébastien BOURNEUF, cogérant du G.A.E.C.

RCS / SIRET

8 1 9 | 5 4 9 | 5 7 7 | 0 0 0 2 | 4

Forme juridique

G.A.E.C.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols.	a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Mise en exploitation d'un forage profond de 60 m pour la production maximale saisonnière (Juin à Septembre) de 84 000 m3, mensuelle de 6 000 à 36 000 m3, hebdomadaire de 1 000 à 10 000 m3 et journalière de 170 à 1 430 m3, au débit technique optimal de 70 m3/h pendant 2 h 1/3 à 20 h 1/2 par jour, nécessaire aux besoins en eau de 30 ha de maïs ensilage.

Le prélèvement sera opéré dans la masse d'eau 3081 ("Sables et grès du Cénomaniens sarthois") masse d'eau réservée en priorité à l'AEP quand elle présente un caractère captif mais libre dans le secteur de la Charbonnière, dans le bassin versant de l'Huisne.

Le point d'implantation du forage se tient à plus de 35 m de toute installation agricole et d'élevage et d'une maison d'habitation. Les travaux de réalisation de l'ouvrage ont été de durée limitée (1 semaine) et n'ont pas généré de nuisances sonores durables et n'ont pas nécessité de démolition (mur, construction), de coupe de bois ou de destruction de haie vive.

Après aménagement de génie civil de la tête de forage, l'ouvrage n'aura au sol qu'une emprise finale de 3-4 m2 (tête de forage, dalle de propreté/margelle).

4.2 Objectifs du projet

Un prélèvement n'étant pas envisageable dans la ressource en eau superficielle (la Chéronne), la seule ressource en eau présente pouvant répondre au besoin exprimé dans le secteur du projet pour la culture saisonnière (juin à Septembre) de 30 ha de maïs à ensiler pour l'alimentation des bovins du G.A.E.C. BOURNEUF est celle souterraine des formations sableuses et marno-calcaires du Cénomaniens.

D'une part, les informations apportées par le premier forage (F1) réalisé pour le G.A.E.C. pour satisfaire aux besoins en eau de son cheptel de bovins et, d'autre part, les résultats acquis à l'analyse et à l'interprétation des pompages d'essai pratiqués sur le nouveau forage (F2), avec des valeurs relativement élevées des paramètres hydrodynamiques (Transmissivité : $2,34 \times 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$ > $T > 1,69 \times 10^{-3} \text{ m}^2/\text{s}$ et Coefficient d'emmagasinement : $S > 1 \times 10^{-2}$), permettent d'envisager l'exploitation de l'ouvrage à un débit de 70 m³/h pour la production d'un maximum saisonnier de 84 000 m³ avec des phases de pompage journalières comprises entre 2 h 1/3 et 20 h 1/2.

Le suivi opéré pendant ces essais sur le régime de la Chéronne, distante d'environ 200 m à l'est, et sur le plan d'eau dans le forage F1, distant de 26,35 m au sud (non pompé et pris en tant que piézomètre) ont montré qu'au terme de 72 h aucune incidence n'a été enregistrée sur le débit de ce cours d'eau et ni aucun rabattement supplémentaire induit au droit de F1 (ce qui par ailleurs souligne bien la caractère libre de la nappe dans le secteur du projet).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage a été réalisé et complétionné au moyen d'une foreuse ROTARY mise en place sur le site pendant quelques jours.

Aménagement de 2 bacs à boue étanchés (bâches) pour la décantation et la recirculation des boues de forage produites par le procédé Rotary.

Ces travaux n'ont généré aucune nuisance environnementale (bruit, évacuation des eaux de pompage, épandage de produits polluants,...), n'ont nécessité aucune coupe d'arbre et de haie vive et ont été conduits dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les cuttings argileux, marno-crayeux et sableux ont été évacués par le maître d'ouvrage.

La tête de forage fera l'objet d'un aménagement (dalle/margelle de propreté) conformément aux dispositions des Articles 214-1 à 214-3 du Code de l'Environnement et aux prescriptions mentionnées dans l'Arrêté du 11 septembre 2003 modifié par l'Arrêté du 7 août 2006 (Cf. : Chapitre II – Section 2 – Article 7).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le suivi quantitatif des eaux brutes sera opéré sur le forage au fil de son exploitation par la mise en place d'un compteur volumétrique à l'exhaure.

Des mesures particulières d'intervention pour la protection de l'ouvrage et des ressources en eau souterraine et superficielle seront édictées dans le Dossier Loi sur l'Eau (R.1.1.1.0.) en cas de déversement accidentel d'un produit polluant (liquide ou soluble dans l'eau) à proximité de l'ouvrage.

Si nécessaire, bien que le ratio du prélèvement maximal à opérer sur F2 aux QMNA5 des cours d'eau dont les bassins versants sont interceptés par l'aire d'alimentation du forage soit inférieur à un seuil critique de 5 %, un suivi pourrait être réalisé sur le régime de la Chéronne au fil d'une saison d'exploitation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier déclaratif de création de forage avec notice d'incidence sur l'environnement au titre de la rubrique 1.1.1.0. du Code de l'Environnement qui sera établi par le bureau d'études géologiques GéoSen.
- Aménagement de l'avant-puits/tête du forage conformément aux prescriptions de l'Arrêté du 11 septembre 2003.
- Dossier déclaratif de prélèvement d'eau avec notice d'incidence sur l'environnement au titre de la rubrique 1.1.2.0. du Code de l'Environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage :	66 m
Profondeur utile (après remblaiement de pied de forage) :	56 m
Fonçage avec mise en place d'une colonne acier D.508 mm et cimentation à l'extrados :	0 à 20 m --> F.660 mm
Fonçage :	20 à 60 m --> F.444 mm
Tubage/Crépine (Fentes Horizontales) PVC :	+ 1 à 40 m/sol --> D.280 mm
Tubage/Crépine (Fil Enroulé) INOX AISI-304 :	40 à 56 m/sol --> D.273 mm
Mise en place d'un massif filtrant sableux annulaire à l'extrados de la colonne de captage.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

COORDONNEES LAMBERT 93 :

x = 514 527
y = 6 785 170
z # + 105,60 m NGF

CADASTRE :

Commune : TUFFE - VAL-DE-LA-CHERONNE (72)
Parcelle : 97 - A
Propriété : G.A.E.C. BOURNEUF

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

TUFFE - VAL-DE-LA-CHERONNE (72)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF 1 distante de 170 m à l'est dont les équilibres hydriques et biotiques sont tributaires de la Chéronne qui la draine.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les Zones Humides potentielles (pré-localisées) les plus proches jalonnent le lit majeur de la Chéronne et ont des sols dont les RFU sont principalement tributaires du régime de ce cours d'eau.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de TUFFE - VAL-DE-LA-CHERONNE est intégrée au PPRI de "La Vallée de l'Huisne" arrêté en septembre 2005. Toutefois, le site du forage F2 se trouve à une cote topographique plus élevée que celle de son établissement ICPE et hors d'atteinte des crues les plus exceptionnelles de la Chéronne.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La NATURA 2000 (directive Habitats) la plus proche est distante de plus de 6 km vers le sud -est et se rapporte aux "CARRIERES DE VOUVRAY-SUR-HUISNE" (FR5200652).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sables et grès du Maine (Cénomaniens inférieurs). Masse d'eau : 4081 ("Sables et grès du Cénomaniens sarthois") classée en partie (captive) en NAEP dans le secteur d'étude. La Craie turonienne, susjacent, est inexistante dans le secteur du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rabattement local temporaire et très limité géographiquement de la surface piézométrique de la nappe au terme d'une saison d'exploitation (quelques centimètres).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le dossier de création de prélèvement d'eau avec notice d'incidence qui sera établi au titre de la Rubrique 1.1.2.0. du Code de l'Environnement comportera des volets d'évaluation de l'impact du projet sur la ressource en eau souterraine (BEQESO = 3,68 %) et sur les écoulements superficiels (BEQESU < 5 %) par rapport aux eaux des bassins hydrologiques du bassin versant de l'HUISNE interceptés par l'aire d'alimentation du forage projeté.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NATURA 2000 distantes de plusieurs kilomètres qui ne seront pas impactées par le projet dans leurs équilibres hydriques et biotiques.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le prélèvement maximal annuel restera limité à 84 000 m ³ /an et il sera démontré que le rabattement de nappe qui sera induit en profondeur sur la nappe des formations du Cénomaniens n'affectera pas les équilibres hydriques et biotiques des zones délimitées pour la protection du patrimoine naturel, ni les propriétés fonctionnelles des ZH potentielles locales et ni les continuités écologiques des cours d'eau drainant le secteur d'étude.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Exploitation du forage par pompe électrique immergée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

NB : Le dossier déclaratif de prélèvement d'eau au moyen du forage F2 intégrera les effets cumulés avec les puits/forages exploités dans le secteur du projet en terme de rabattement de nappe supplémentaire induit sur l'aquifère (BEQESO) et sur les écoulements superficiels (BEQESU et ou rapport aux QMNA5).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Compte tenu des données collectées au fonçage de l'ouvrage et de celles qui ont été recueillies à la réalisation des pompages d'essai (propriétés hydrauliques du forage + paramètres hydrodynamiques et particularités hydrogéologiques de l'aquifère), les consignes d'exploitation de l'ouvrage seront adaptées à sa productivité.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non - Le projet fera l'objet d'un dossier déclaratif de prélèvement d'eau avec notice d'incidence au titre de la Rubrique 1.1.2.0. du Code de l'Environnement.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 1 - CERFA n°14734
ANNEXE 2 - SITUATION CADASTRALE
ANNEXE 3 - SITUATION GEOGRAPHIQUE
ANNEXE 4 - APERCUS ENVIRONNEMENT
ANNEXE 5 - COUPE GEOLOGIQUE & TECHNIQUE
ANNEXE 6 - PATRIMOINE NATUREL ET ZH
ANNEXE 7 - TÊTE FORAGE
ANNEXES 8 - ANALYSE ET INTERPRETATION DE L'ELD 72 h
ANNEXE 9 - BEQESO
ANNEXE 10 - BEQESU

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SAINT-MOLF (44)

le, 13 décembre 2021

Signature

quant sur le cadre ci-dessus